

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 FEVRIER 2010

L'an deux mille Dix, le Seize Février à dix neuf heures 10 minutes, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est assemblé en session ordinaire à l'Hôtel Communautaire – 9 Rue du Maréchal Juin – THOUROTTE - sous la présidence de Monsieur Patrice CARVALHO, Président.

ETAIENT PRESENTS :

MM. CARVALHO, LETOFFE, BEURDELEY, GUILBAU, PRUVOT, RAJAONARIVELO, Mme GENERMONT, M. PATRON, M. LESUEUR (représentant Mme ROSANT), Mme DRELA, MM. VAST, MERSEMAN, MACHURA, BONNARD, Mme VANDENBROM (représentant M. TASSIN), M. LAVALLARD (représentant M. VESTRAETE), Mme BARRET, M. GERARD (représentant M. HARRISSART), MM. FLAMANT, SIMEAU, Mme HILD, MM. ALLARD, BEHAEGEL, DENIS, DAMIEN, Mme DACQUIN, M. CHODOROWSKI (représentant M. AUDOUIN), MM. ORRIERE, COPPIN, M. POTET (représentant Mme LEBELLE), Mmes BALITOUT, KONATE, MM. CARDON, IODICE, PILORGE, CESCHINI, JESPIERRE, Mme BOYENVAL, MM. VENDITTI, SERVAIS, GILLE.

ETAIENT EXCUSES : Mme VERMERSCH, M. CHRETIEN.

ETAIENT ABSENTS : MM. GUENAFF, LEBIGOT, PASTOT.

ASSISTAIENT A LA SEANCE : M. LEFEVRE Stéphane, Directeur Général, Mme ALMY Laurence, Assistante de Direction.

Madame Hélène BALITOUT est nommée secrétaire de séance.

Monsieur CARVALHO, Président, soumet aux voix le procès-verbal de la dernière séance du Conseil Communautaire.

Le procès-verbal de la séance du 15 Décembre 2009 est adopté à l'unanimité.

Monsieur CARVALHO demande à Monsieur François TINGAUD qui a rejoint la Communauté de Communes depuis le 1^{er} Février 2010 en qualité de responsable du service environnement, en remplacement de Madame Aline BLIN, de se présenter aux membres du Conseil Communautaire.



Présentation de l'Association « Les Pélicans »

Monsieur et Madame WILLOT présentent l'Association « Les Pélicans » au Conseil Communautaire.

L'Association « Les Pélicans » est une association de loi 1901 à but non lucratif, créée en 2005. Elle emploie quatre personnes (un responsable et trois accompagnatrices) et apporte un soutien aux personnes âgées et handicapées, sur le territoire par un service de portage de repas à domicile.

Dès cette année, une partie des contrats « emplois solidaires », financés partiellement par le Conseil Régional de Picardie, vont prendre fin.

L'association souhaiterait pérenniser ces emplois et sollicite, dans ce but, une subvention de fonctionnement de 5 000 € auprès de la Communauté de Communes des Deux Vallées pour 2010. Cette subvention pourrait passer à 10 000 € en 2011 et 21 000 € en 2012.

Monsieur CARVALHO remercie Monsieur et Madame WILLOT de leur intervention et indique que la demande de l'association sera examinée lors de l'élaboration du budget 2010.

I/ ADMINISTRATION GENERALE

1. Finances

1.1 – *Débat d'orientations budgétaires 2010*

Monsieur CARVALHO, Président, expose que le débat d'orientation budgétaire est l'opportunité, deux mois avant le vote du budget, d'analyser les mesures financières gouvernementales et ses impacts sur les collectivités afin de déduire les marges financières de la Communauté de Communes des Deux Vallées sur les années à venir et de fixer et de déterminer les priorités de son programme d'investissement.

A la demande de Monsieur CARVALHO, Monsieur LEFEVRE, Directeur Général, commente les divers documents transmis avec la convocation du Conseil Communautaire.

Monsieur CESHINI fait remarquer que les ressources fiscales de la Communauté de Communes représentent 60 % des recettes de fonctionnement du budget et que les 40 % restants sont les dotations de l'Etat, que ces dotations vont s'amenuiser très rapidement et que la Communauté de Communes n'aura plus du tout les moyens d'effectuer sa politique sociale.

Monsieur CARVALHO rappelle les conséquences, en termes de ressources pour les collectivités, de la suppression progressive de la part salaires sur les bases de la taxe professionnelle. Il souligne la nécessité de s'opposer à la réforme actuelle afin de s'assurer des garanties sur les compensations de l'Etat et éviter, comme cela a été le cas précédemment, des compensations dégressives.

Monsieur BONNARD fait part d'une prospective financière pour la C.C.2.V. entre 2012 et 2014 assez alarmante. Compte-tenu du contexte actuel qui n'est pas très favorable, il se demande s'il n'y aurait pas moyen de suspendre certains projets.

Monsieur CARVALHO demande à Monsieur BONNARD ce qu'il propose d'arrêter ou de suspendre.

Monsieur BONNARD propose d'étaler dans le temps certains projets.

Monsieur CARVALHO rappelle que les financements des grands projets seront lissés sur plusieurs exercices. En revanche, la problématique demeure sur l'évolution des charges de fonctionnement.

Madame DRELA indique que les investissements en vue de l'aménagement de la future ZAC de LONGUEIL-ANNEL sont très élevés, elle propose de réaliser déjà la desserte industrielle avant d'engager des crédits sur la future ZAC.

Monsieur CARVALHO répond que les dépenses de la future ZAC qui reliera l'extrémité de THOUROTTE à la ZAC de LONGUEIL-ANNEL comprennent seulement l'achat des terrains et le lancement des études, la réalisation des travaux se fera en fonction des besoins.

Toutefois, Monsieur CARVALHO rappelle que si les collectivités cessent d'investir, à terme c'est « la mort de l'économie ».

Si la conjoncture actuelle avait été pressentie il ya cinq ans, les travaux de la desserte industrielle n'auraient pas été lancés et la vie de la population du territoire serait en danger.

Monsieur CARVALHO rappelle, toutefois, que l'aménagement de la future ZAC ne se fera pas, s'il n'y a pas d'investisseurs.

Concernant le budget de fonctionnement, Monsieur CARVALHO précise qu'il a donné des consignes à Monsieur LEFEVRE pour réaliser des économies. Il propose d'engager cette réflexion pour chaque départ de personnel avant d'envisager un recrutement.

Monsieur SIMEAU rappelle que l'autofinancement sera faible dès 2011.

Monsieur BONNARD propose de suspendre les projets du centre d'entrepreneuriat et de l'achat de terrains pour la ZAC si l'on veut que la desserte industrielle voie le jour en 2012 compte de coût de financement.

Monsieur LETOFFE précise que l'acquisition du bâtiment pour le centre d'entrepreneuriat est subventionnée à hauteur de 50 %. Ce projet est primordial pour pouvoir accueillir les jeunes entreprises et les aider à s'implanter sur le territoire.

Monsieur FLAMANT indique que le problème ne sera pas réglé en arrêtant d'investir. A l'inverse, si on investie pas, on va reculer.

Monsieur SIMEAU précise qu'il faut trouver des pistes d'économie pour dégager des marges de financement sur le budget de fonctionnement afin d'investir.

Monsieur CARVALHO précise qu'il ne souhaite pas augmenter les impôts.

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **PREND CONNAISSANCE** des données financières lui permettant d'appréhender la situation de la Communauté de Communes des Deux Vallées.

1.2 - Demandes de subventions pour les travaux de la « péniche »

Monsieur CARVALHO, Président, expose que dans le cadre de l'expertise quinquennale de la péniche survenue le 14 janvier 2010, l'expert a relevé la présence de nombreux chancres perforants au niveau du fond et a donc préconisé le remplacement du fond.

La facture s'élèverait à 38 480,00 € HT.

Nous devrions obtenir des subventions de la part :

- du Conseil Général à hauteur de 25,9 %
- du programme LEADER : FEADER à hauteur de 43,98 %
- Conseil Régional : FRAPP à hauteur de 10 %

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable à cette demande de subvention.

Il est demandé au Conseil Communautaire d'autoriser Monsieur le Président à déposer des demandes de subventions et à signer tout document y afférent.

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Président à déposer les demandes de subventions correspondantes et tout document s'y rapportant.

1.3 – Subvention FRAPP : chantier d'insertion Abbaye Chiry Ourscamp

Monsieur CARVALHO, Président, expose que le Conseil Régional octroie une subvention de 5 200 € à l'Abbaye d'Ourscamp, dans le cadre du FRAPP pour financer le matériel du chantier d'insertion, sur une enveloppe de 65 000 €. Cette subvention sera versée sous réserve qu'une collectivité territoriale cofinance le projet à hauteur de 20%, soit 13 000 €.

Le Bureau Communautaire a souhaité un cofinancement entre la commune de Chiry Ourscamp et la CC2V.

Monsieur BONNARD indique que la commune subventionne déjà l'association au titre d'une subvention de fonctionnement. Il demande que la Communauté de Communes lui remette un dossier complet pour pouvoir le soumettre à son Conseil Municipal.

Monsieur CARVALHO demande le montant de la subvention de fonctionnement.

Monsieur BONNARD lui répond qu'elle avoisine les 350 €.

Il souligne également que la commune de CHIRY OURSCAMP aura du mal à dépasser la subvention du Conseil Régional, d'autant que la commune n'est pas porteur du projet, elle a servi simplement d'intermédiaire pour que la Communauté de Communauté des Deux Vallées puisse le traiter.

Monsieur CARVALHO indique que la Communauté de Communes a toujours soutenu ce projet.

Monsieur BONNARD répond que ça ne veut pas dire que la commune de CHIRY OURSCAMP ne soutiendra pas ce projet, mais il doit soumettre ce point à son Conseil Municipal qui se réunira le 5 Mars prochain.

Monsieur CARVALHO propose à Monsieur BONNARD de mettre cette question en débat à son Conseil Municipal et que la Communauté de Communes s'alignera sur la décision du Conseil Municipal de CHIRY OURSCAMP.

2. Pays

Monsieur CARVALHO, Président, expose que depuis 2002, les trois communautés de communes (CCPN, CCPS et CC2V) du Pays de Sources et Vallées cofinancent des actions tourisme et culture menées à l'échelle du Pays.

Depuis 2009, un volet environnement a été ouvert autour des actions :

- Plan Energie Climat Territorial
- Volet politique de l'eau lié au programme européen LEADER 2009-2013

La concertation entre les trois communautés de communes a abouti fin 2009 à décider de reconduire les thématiques tourisme et environnement et d'arrêter la coopération sur la thématique culturelle dans sa forme existante depuis 2002. Les actions 2010 vont donc concerner la communication et la promotion touristique, la randonnée, le programme LEADER lié à l'eau et le Plan Energie Climat Territorial.

En effet, une délibération de décembre 2009 a décidé de reporter l'action Plan Energie Climat Territorial en 2010 afin d'équilibrer le budget du Pays en 2009 suite à l'obtention de subventions FRAPP inférieures au prévisionnel.

Les actions que les trois communautés de communes décident de porter en commun font l'objet d'une convention annuelle de cofinancement dans le cadre de laquelle un reste à charge pour les collectivités à été estimé à :

- **74 224 € pour la CCPN**
- **52 868 € pour la CC2V**
- **54 694 € pour la CCPS**

Cette nouvelle programmation représente, pour la Communauté de Communes des Deux Vallées, une économie de l'ordre de 32 000 € par rapport à 2008 , année de référence.

Depuis 2009, le Pays confie à l'Office de Tourisme une mission Office du Tourisme de Pays consistant à :

- assurer une animation et un conseil de qualité auprès de l'ensemble des prestataires touristiques sur la thématique promotion-communication
- poursuivre et améliorer la communication touristique du Pays
- créer et commercialiser des produits touristiques à destination des groupes et des individuels afin de développer les retombées économiques du tourisme sur le Pays

Cette convention avec l'Office de Tourisme prévoit par ailleurs une délégation de maîtrise d'ouvrage pour un montant global de 56 700 € conformément à la programmation Pays 2010.

Il est demandé au Conseil Communautaire :

-d'approuver le projet de programmation des actions Pays 2010

-d'approuver la participation financière de la communauté de communes des Deux Vallées aux actions tourisme, Eau/Leader et Energie-Climat du Pays pour 2010 pour un montant de 52 868 €.

-d'autoriser le président à signer la convention de cofinancement des actions Pays 2010

-d'autoriser le président à signer la convention entre le Pays de Sources et Vallées et l'office de tourisme du Pays Noyonnais, mission et rôle de l'office de tourisme pour le Pays de Sources et Vallées en 2010.

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable.

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

APPROUVE le projet de programmation des actions Pays 2010

APPROUVE la participation financière de la communauté de communes des Deux Vallées aux actions tourisme, Eau/Leader et Energie-Climat du Pays pour 2010 pour un montant de 52 868 €

AUTORISE Monsieur le président à signer la convention de cofinancement des actions Pays 2010

AUTORISE Monsieur le président à signer la convention entre le Pays de Sources et Vallées et l'office de tourisme du Pays Noyonnais, mission et rôle de l'office de tourisme pour le Pays de Sources et Vallées en 2010.

II. TOURISME :

2.1 – Cité des Bateliers :

Monsieur PATRON, Vice-Président délégué au Tourisme, expose que, compte tenu de la réouverture de la Cité des Bateliers au 2 février 2010 et de l'absence de la péniche durant 3 à 4 semaines, il est proposé d'appliquer un tarif réduit de 2,30 € à l'ensemble des visiteurs durant cette période.

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable.

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **DECIDE** d'appliquer un tarif réduit de 2,30 € à l'ensemble des visiteurs pendant l'absence de la péniche.

III. JEUNESSE

3.1 – Tarification CAF

Monsieur RAJAONARIVELO, Vice-Président délégué au Développement Social, expose qu'une lettre circulaire CNAF rend obligatoire la mise en place d'un barème tenant compte des capacités contributives des familles. Ce barème devra être effectif le 1^{er} avril 2010 pour bénéficier de la prestation de service à compter du 1^{er} janvier 2010.

Il est proposé le barème n°1 de la C.A.F (identique au barème précédent) sur la base d'une tarification à l'heure, 10 h par jour.

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable.

Monsieur LEFEVRE indique que ce nouveau barème ne change en rien la tarification des familles, cela à une incidence sur la subvention que verse la CAF à la Communauté de Communes.

En effet, si la Communauté de Communes était restée au forfait, la subvention aurait été calculée sur la base de 8 heures d'ouverture au lieu des 10 heures effectives.

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **DECIDE** d'appliquer le barème n°1 de la C.A.F sur la base d'une tarification à l'heure, 10 h par jour.

IV. ENVIRONNEMENT

Monsieur PRUVOT, Vice-Président délégué à la Protection et à la Mise en Valeur de l'Environnement, expose qu'il est proposé au Conseil Communautaire, compte tenu des nouvelles modalités du marché de traitement, de fixer le coût de la redevance spéciale au même montant que l'année 2009.

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable.

Monsieur DAMIEN voudrait savoir pour quelles raisons les mairies paient la redevance spéciale sur les ordures ménagères.

Monsieur LEFEVRE indique que, contrairement aux artisans – commerçants, les communes s'acquittent de la redevance spéciale uniquement sur les bacs sélectifs et non pas sur les bacs gris.

Il souligne également que cette redevance répond à un souci d'équité. Après il faudrait revoir le dispositif complet, la Communauté de Communes ne peut pas accorder une dérogation à certains utilisateurs. Les communes utilisent les bacs au même titre que n'importe quelle entreprise.

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **DECIDE** de reconduire, à compter du 1^{er} Janvier 2010, le montant de la redevance spéciale 2009, soit à 10,982 TTC € le m³.

PRECISE que les autres critères à prendre en considération demeurent inchangés.

V. QUESTIONS DIVERSES

Madame BOYENVAL demande si la distribution des bacs à déchets verts continue de façon assidue.

Monsieur LEFEVRE répond qu'elle continue tout doucement, en moyenne une dizaine de bacs par jour.

Dans le cadre des campagnes de distributions des bacs à déchets verts, 60 % des foyers ont été équipés, beaucoup ne le sont pas encore.

Monsieur LEFEVRE souligne que la collecte hebdomadaire des déchets verts redémarre la deuxième semaine de mars et que seuls les bacs standardisés seront ramassés et qu'à ce moment la demande risque d'être abondante. Une campagne de communication sera lancée ces tous prochains jours. Une permanence en soirée sera proposée pour les foyers qui désirent s'équiper.

Monsieur LEFEVRE rappelle aux élus la visite du Cabinet Antoine Barbet le vendredi 5 Mars 2010 à 18 heures.

Monsieur SERVAIS demande si la proposition de la Commission protection et mise en valeur de l'environnement concernant les composteurs sera proposée au prochain Conseil Communautaire.

Monsieur LEFEVRE lui répond par l'affirmatif.

Monsieur CARVALHO indique que l'Association « Vie Libre » souhaiterait venir exprimer les difficultés qu'elle rencontre et quel soutien pourrait lui apporter la Communauté de Communes.

Au prochain Conseil Communautaire l'Association « Sauvegarde pour l'Abbaye d'OURSCAMP » viendra s'exprimer. Monsieur CARVALHO propose de recevoir l'Association « Vie Libre » lors du Conseil Communautaire du 18 Mai 2010.

Monsieur BONNARD fait part des problèmes que ces services municipaux rencontrent du fait de l'ouverture de la déchetterie à 15 heures et demande s'il pourrait être envisagé une ouverture de la déchetterie vers 14 heures pour les déchets verts.

Monsieur LEFEVRE répond qu'il réalise, en collaboration avec Monsieur PRUVOT, une étude de statistiques en terme de passage par heure pour voir justement s'il y aurait possibilité à volume – horaire constant de modifier les horaires d'ouverture notamment sur deux cycles été et hiver.

Une proposition sera faite à la prochaine commission protection et mise en valeur de l'environnement.

La séance a été levée à 22 H.15.